

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **46 (1910)**

Heft 50

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

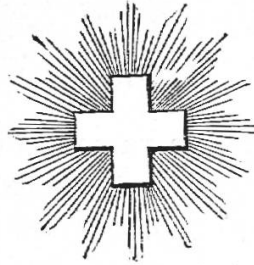
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Lettre de Belgique.* — *Chronique scolaire : Neuchâtel. Vaud, Jura bernois.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Lettres familières de fin d'année.* — *Dictées.* — *Cours complémentaires : Ceux qui ont empêché le sang de couler.*

LETTRE DE BELGIQUE

Les Ecoles normales provinciales. — L'instruction obligatoire.

La prochaine ouverture des Chambres enfièvre à nouveau la question des Ecoles normales provinciales et de l'instruction obligatoire. Vous me permettrez de dire ce qui en est devenu depuis ma dernière lettre sur ce sujet.

On se souvient que la province du Hainaut créa, il y a cinq ans deux Ecoles normales, une à Charleroi pour instituteurs, une à Mons pour institutrices, dans le but de former pour les écoles primaires officielles un corps enseignant non cléricale. Ces Ecoles normales n'étant pas agréées de l'Etat ne pouvaient prétendre à ses subsides et se contentaient de délivrer des diplômes sans valeur officielle. Leurs élèves devaient se présenter devant le jury central créé par le gouvernement pour y subir les examens définitifs.

Lors de la création de ces établissements normaux, le ministre de l'Instruction publique s'était ouvertement engagé à les agréer au bout de quatre ans si leurs programmes se conformaient aux instructions gouvernementales. Or, ce printemps, le ministre-baron Descamps-David refusait cette agrégation. L'émoi fut vif et le mécontentement bruyant et profond, surtout à cause de l'attitude lamentable du ministère qui, après l'avoir promise, refusait l'a-

gréation sans alléguer aucune raison solide et décisive, simplement par crainte des tendances anticléricales des promoteurs de ces Ecoles.

Peu après la décision ministérielle, une délégation libérale-socialiste était reçue en audience par le roi Albert et lui présentait une requête. Le roi fut d'une amabilité très grande, se fit exposer à nouveau la situation des Ecoles normales et son attitude fut interprétée, en général, comme une marque évidente de sympathie pour les idées libérales. Le souverain promit de soumettre la question à une nouvelle enquête, tout en affirmant son désir de rester constitutionnel et de laisser à qui de droit le soin de décider en dernier ressort.

Ce désaveu discret de la politique du baron Descamps-David fut-il la cause unique de la démission de ce dernier et de son remplacement par M. Schollaert de la jeune droite ? On l'a dit et cela est très possible. On ne peut du reste que s'en féliciter.

Toujours est-il que les Ecoles normales provinciales ne sont pas agréées. Elles devront, comme autrefois, préparer leurs élèves à passer par les fourches caudines du jury central, ce qui ne manque pas d'inconvénients. On s'en est aperçu lors de sa dernière session. Si les élèves venant de Charleroi s'en sont tirés plus ou moins honorablement, par contre les jeunes filles formées à Mons ont subi des échecs qui font réfléchir. Est-ce l'effet des tâtonnements inévitables d'une œuvre débutante ; est-ce insuffisantes capacités des candidats, est-ce mauvais vouloir de la part de l'adversaire ? Il y a de ceci et de cela, sans doute.

Echecs et difficultés doivent du reste stimuler au lieu d'abattre l'énergie du corps enseignant et des élèves et peut-être les inciter à mettre, comme on dit, un peu d'eau dans le vin. Tout vient à point pour qui sait attendre et travailler. Il est à craindre, cependant, que si la situation anormale de ces Ecoles se prolonge, le nombre de leurs élèves aille en diminuant, les parents n'ayant pas l'énergie, la patience, l'amour des principes développés au point de supporter de nouveaux mécomptes et de consentir à de nouveaux sacrifices.

Ici et là se préparent des manifestations et des protestations des-

tinées à émouvoir l'opinion publique et celle des dirigeants. Dans certains milieux, on attend beaucoup de la bienveillance et de l'influence du nouveau roi dont les préférences personnelles sont loin d'aller aux idées si tenacement défendues récemment encore par l'intransigeant extrême-droitier, M. Woeste, qui voudrait imposer à la jeune droite, disposée légèrement à introduire l'instruction obligatoire, le devoir de ne rien céder aux anticléricaux. Et chacun se pose la question : Albert I^{er} fera-t-il, à l'ouverture des Chambres, un discours du trône, et rompra-t-il, sans bruit, mais fermement, une lance en faveur de l'obligation scolaire ? Les organes de l'opposition semblent réclamer cette intervention royale. A quoi M. Vanderwelde, dans son journal *le Peuple*, répond par ces fières et justes paroles :

« Force nous est de déclarer, quelles que soient nos ardentes sympathies pour la cause de l'éducation populaire, que le Roi sortirait de son rôle constitutionnel s'il s'avisait de prétendre imposer à ses ministres une ligne de conduite contraire à leurs convictions et à leur politique.

Ce serait la reprise de la haïssable tradition du pouvoir personnel, à laquelle Léopold était sans vergogne revenu.

Nous n'admettons pas plus d'autocratie royale au profit des partis de gauche qu'au bénéfice des fractions de droite. »

Jusques à quand devons-nous attendre l'instruction obligatoire ? La révolution portugaise aura-t-elle comme contre-coup l'arrivée sur territoire belge des congréganistes expulsés qui prétendront enseigner les Belges après s'être montrés si foncièrement incapables de décrasser les cervelles des Portugais ?

Un moment, on s'est pris à espérer que le décret papal fixant à sept ans l'âge de la première communion nous amènerait indirectement l'instruction obligatoire. On pouvait raisonnablement penser que, devant le danger de voir les enfants leur échapper une fois cet acte important accompli, les cléricaux seraient contraints de céder enfin sur ce point aux revendications des gauches. Mais le décret ne fera que *permettre* la communion à l'âge que Rome estime être celui de raison, et tout demeurera comme devant.

En attendant, la situation de l'école belge reste difficile, compliquée et même, à bien des égards, angoissante et tragique.

L.-S. PIDOUX.

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHÂTEL. — **Société pédagogique neuchâteloise.** — Première assemblée des délégués des six sections de district, à Auviernier, le samedi 26 novembre 1910, à 2 heures après-midi. Présidence : M. Fritz Hoffmann, président du Comité central. Le Comité central au complet et les délégués de tous les districts sont présents, conformément à la proportion que le règlement fixe pour la représentation de chaque district.

Gestion du Comité central. — M. le président du Comité central retrace, dans un rapport très complet et condensé, l'activité générale de l'organe central de la pédagogie neuchâteloise et retrace en larges traits la marche de plus en plus prospère et satisfaisante de cette belle et utile association. Des passages de ce rapport mériteraient d'être cités *in extenso* mais, ce compte-rendu doit se poursuivre afin de ne pas encombrer les colonnes de *l'Éducateur*. J'espère en avoir l'occasion plus tard.

M. Louis Russillon, caissier du Comité central, présente ensuite le rapport de caisse, présentant les chiffres saillants suivants :

<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Fr.	Ct.		Fr. Ct.
99	47	Solde de l'exercice précédent.	197 70
13	50	Cotisations arriérées.	
879	50	Cotisations de l'exercice courant.	
187	—	Prélèvement sur le carnet d'épargne.	
		6 séances du Comité central	
		2 séances de délégués pour la revision du nouveau règlement cantonal (13 nov. 1909), (5 mars 1910)	157 85
		Cotisation à la Romande	166 80
		Imprimés (règlements, circulaires),	339 30
		Frais divers	81 75
		Frais de sections (administration),	143 85
1179	47	Total des recettes.	
		Total des dépenses :	1087 25
		Solde en caisse : Fr.	92 22.

Et voici le bilan établissant notre situation :

<i>ACTIF.</i>		<i>PASSIF.</i>
Fr.	Ct.	
153	90	Sur carnet d'épargne.
92	22	Solde en caisse de l'exercice.
12	—	Valeur de recueils de chant.
258	12	Total de l'actif.

Les vérificateurs de comptes, par l'organe de M. Droz, donnent décharge au distingué caissier pour sa gestion et lui adressent de vifs remerciements et de sincères félicitations pour son travail. Cependant il est fait au nom des vérificateurs les réserves suivantes :

1° Il trouve trop élevées les dépenses que la réorganisation de notre société a nécessitées et il craint qu'on soit obligé d'élever le taux de la cotisation.

2° Il observe que les caissiers de sections ne produisent pas le détail de leurs frais et il craint que des abus ne se produisent lorsqu'on réclame à la Caisse centrale le paiement d'une note de fr. ...X pour frais divers, sans détails.

Il est répondu aux observations ci-dessus, que les frais de réorganisation ont été assez grands cette année, grâce aux imprimés qu'il a fallu faire du projet de règlement premièrement, puis du règlement lui-même, ensuite. En outre 2 séances de délégués ont été nécessaires pour mener à bien un travail aussi important.

Au sujet de la deuxième observation ; il n'y aura plus lieu de s'inquiéter de cette manière de procéder, qui, à coup sûr, prête à critiques, puisque, sous le régime nouveau, les sections de district sont tenues d'acquitter, fr. 2 par membre à la Caisse centrale et de pourvoir chacune par ses propres moyens au paiement de ses frais.

Après ces divers rapports, une discussion est ouverte sur la gestion du Comité central. M. Vital Huguenin soulève la question de *l'Educateur* et s'enquiert si on a demandé à M. Perret de faire payer 4 fr. 50 les abonnés neuchâtelois à notre organe. Il lui est répondu que la chose a été demandée, mais qu'elle n'a pas encore reçu de solution. M. Huguenin remercie encore le Comité central et le félicite pour sa brillante gestion qui est adoptée par l'unanimité des délégués.

Rapports des présidents de section. — Vinrent ensuite les rapports des présidents de chaque section concernant la marche de leur association.

M. H. L. Gédet, président de la section de Neuchâtel, fait une relation rapide des divers événements ayant intéressé nos collègues de la ville : concert de bienfaisance ayant rapporté le joli bénéfice de 892 fr. ; course à Paris, à des conditions extrêmement favorables, même pour des pédagogues ; célébration après organisation réussie en tous points d'un jubilé cinquantenaire de la Société pédagogique ; introduction de la Caisse d'épargne scolaire, après entente avec M. le directeur Béguin ; cadeaux de fin d'année refusés et j'en saute... qui par leur énumération, ont constitué un rapport fort intéressant, donnant une idée très réjouissante de la vie de la section de Neuchâtel.

M. H. L. Gédet termine son exposé par le meilleur morceau... qu'il a été donné aux délégués de savourer ce jour-là. Il dit les beaux traitements que le Conseil général de Neuchâtel a accordés à son corps enseignant en mentionnant le fait que le Conseil a accordé plus que ce qui lui était demandé. Bravo ! puisse cet exemple magnifique être suivi un peu partout !

Le président de la section de Boudry constate ensuite avec plaisir une augmentation sensible de l'effectif de ses membres, si bien qu'à l'heure actuelle la presque-unanimité du corps enseignant se rattache à la Pédagogique. Il annonce en outre que la section n'aura pas de règlement spécial, mais qu'elle se bornera à demander la garantie du Comité central à deux articles additionnels. Déplorant la fréquentation de plus en plus fâcheuse, il est effleuré en passant la question

de l'unification des congrès de l'après-midi dans le district de Boudry. En effet, une partie du corps enseignant a congé le mercredi après-midi, un autre, le jeudi après-midi, si bien qu'il ne nous reste que le samedi comme jour de congé uniforme, jour fâcheux entre tous pour les demoiselles qui se livrent ce jour-là à des occupations spéciales. L'introduction du principe de l'absence amenable est citée, ainsi qu'un plan de réorganisation de l'ordre du jour des séances.

M. Charles Guye, président de la section du Val-de-Travers, donne dans son bon rapport un aperçu fort bien rédigé et pimenté de spirituelles saillies, l'impression que, sans être débordante de vie et de santé, la section du Val-de-Travers se porte joliment et que, en somme elle marche bien. Là aussi, on se lamente sur la fréquentation absolument défectueuse des assemblées et on en accuse avec justice non seulement les membres eux-mêmes, mais la difficulté des communications entre les diverses localités. Tels collègues, par exemple, qui veulent assister à une conférence dans leur district, pourtant, doivent quitter la maison avant midi pour être présents à 3 heures.

Le Val-de-Ruz a aussi une section qui prospère et M. E. Amez-Droz, président de cette section est satisfait de sa marche, malgré les vacances dont l'époque varie beaucoup d'une commune à l'autre et qui rendent très difficile la fixation des dates de conférence. Toujours on cultiva là une saine et franche amitié qui reconforte et qu'on est heureux de voir se développer de plus en plus. Au reste, le Val-de-Ruz a une vieille réputation à ce point de vue et la maintient dignement.

Par l'organe de M. Bourquin président de la Section du Locle les délégués apprennent avec plaisir que nos collègues de la Montagne ont aussi travaillé avec fruit. Entre autres branches d'activité bienfaisante et utile, ils se sont occupés avec sollicitude des colonies de vacances et ils ont organisé en faveur de cette œuvre si utile une soirée qui a eu plein succès. L'effectif petit à petit s'accroît aussi et ce rapport fait aussi mention, comme plusieurs autres du reste, de la belle fête jubilaire de septembre, que la section de Neuchâtel organisa avec tant de réussite.

Enfin M. Graber, président de la Section de la Chaux-de-Fonds, récapitule l'activité très grande de cette section. Une séance par mois à l'ordre du jour de laquelle figure toujours une étude de portée professionnelle; soit dans le domaine purement pédagogique, soit dans le domaine éducatif, ou encore psychologique ou moral; il a été analysé d'importants ouvrages ou étudié des idées qui par leur nouveauté prêtent à de vives discussions. Puis des conférences ont été données par des professeurs, et on a même fait venir des conférenciers qui ont donné d'intéressants entretiens en séances publiques. Des courses instructives, un voyage à Paris qui se prépare, voilà bien en résumé, l'activité de la ruche chaux-de-fonnière. Ce sont des applaudissements qui soulignent ce rapport.

Disons que, de l'ensemble de ces rapports, il résulte que notre association cantonale suit une marche bien de nature à réjouir les membres. Mais, est-ce à dire que rien de plus ne se puisse faire? Non, aussi c'est avec le désir de faire plus et mieux encore qu'on recommence partout un exercice nouveau. (*A suivre.*)

VAUD. — Vevey. — *Un généreux ami des enfants.* — M. Robin, l'inépuisable

bienfaiteur, auquel la population de Vevey doit déjà beaucoup pour ses largesses, vient de donner une nouvelle preuve de sa générosité. Il a adressé à la Municipalité, un don de 10 000 fr., inaliénable, dont les intérêts doivent servir à acheter des socques aux enfants nécessiteux des écoles primaires. Ce don est destiné aux élèves âgés de moins de 12 ans. La première distribution de socques aura lieu dans la semaine de Noël au Nouvel-An.

Honneur à l'homme de bien dont le bon sens pratique et l'initiative intelligente savent faire un si noble usage de la fortune. Le fait est d'autant plus méritoire que le donateur est, sauf erreur, d'origine française, mais attaché à Vevey par le cœur.

H. Gz.

*** **Musée scolaire cantonal.** — Le Département de l'instruction publique et des cultes a fait remettre récemment un catalogue des moyens d'enseignement mis à la disposition des autorités scolaires et du personnel enseignant des écoles primaires et secondaires par le musée cantonal. Nous signalons cette brochure à l'attention de nos collègues qui trouveront là des ressources précieuses pour illustrer leurs leçons.

Le classement du matériel est fait fort judicieusement par branches et par degrés d'enseignement. Il débute par des tableaux muraux consacrés à l'histoire biblique, puis viennent ceux qui ont trait aux leçons de choses et éléments de sciences naturelles. Tour à tour l'homme, les animaux domestiques et sauvages, les oiseaux, les poissons, les insectes, etc., sont présentés par séries complètes. La série C : *les amis de l'homme*, est particulièrement suggestive. Signalons en passant les tableaux technologiques : le menuisier, etc., les outils des principaux maîtres d'état, la fabrication des bougies ; les vues géographiques sur la Suisse, l'Europe et les Continents, des tableaux ethnographiques sur les diverses races humaines bien propres à captiver les enfants.

Les tableaux d'histoire depuis le village lacustre, au travers des âges jusqu'à l'époque moderne, ne le cèdent en rien aux précédents. A défaut d'appareils, on trouvera les tableaux sur la physique en général et l'électricité dynamique. A signaler également les tableaux antiaéologiques d'une actualité toujours saisissante.

Le musée scolaire tient à la disposition des membres du personnel enseignant un certain nombre de lanternes avec accessoires (voir aux instructions les formalités à remplir et les règles à suivre pour les obtenir). La liste des séries de diapositives a de quoi satisfaire tous les goûts et toutes les curiosités : vues coloriées ou non sur la Suisse et la géographie générale, l'histoire, les sciences physiques et naturelles, l'astronomie, l'hygiène, même les séries amusantes y sont représentées : quelques-unes illustreront les contes et les fables les plus populaires.

Une vingtaine de vues stéréoscopiques sur la géographie, la vie des animaux et les plantes clôturent cette énumération.

Vraiment les enfants de nos classes, avec leurs manuels si abondamment illustrés et les moyens d'intuition mis à leur portée sont bien privilégiés, et devraient être animés d'un goût et d'un zèle hors pair. Puissent-ils en tirer profit davantage et reconnaître les efforts accomplis pour les instruire et les récréer !

H. GAILLOZ.

JURA BERNOIS. — Nettoyage des salles d'école. — La loi sur l'instruction primaire du canton de Berne du 6 mai 1894 porte à son art. 11. « Les communes fournissent et entretiennent en bon état les locaux nécessaires à l'école; le chauffage et le nettoyage sont également à leur charge. » Or jusqu'à cet automne, le balayage se faisait à la campagne par les élèves, sous la direction de l'instituteur. Le nouvel inspecteur du XII^e arrondissement, M. Eugène Poupon, qui veut faire appliquer la loi dans tous ses articles, a donné l'ordre aux Commissions scolaires de ne plus tolérer que les élèves balayent les salles et de nommer des balayeuses prises parmi les personnes adultes.

Avant de discuter l'opportunité de cette décision voyons ce qui se passe dans ce domaine à l'étranger.

Au congrès international d'hygiène scolaire tenu à Paris du 2 au 7 août la question de l'entretien des locaux scolaires a été l'objet d'intéressantes communications. On a pu se rendre compte des soins qu'apportent les pays avancés dans l'entretien de leurs écoles.

Ainsi le règlement des écoles de Copenhague publié le 1^{er} avril 1908, porte à son article 4: « Les escaliers et les planchers doivent être balayés à fenêtres ouvertes et l'on doit veiller à ce que les deux bouts des tables soient soulevés alternativement tous les deux jours de manière que le balai passe sur le plancher dans toutes ses parties. On procède par lavage quand les planchers sont vernissés. S'il est nécessaire de balayer le plancher avant de le laver, il faut, pour le balayer, employer de la sciure humide. Les tables de classes avec leurs bancs doivent être frottés avec un morceau d'étoffe moelleuse et humide souvent rincée dans l'eau propre.

Ce nettoyage quotidien commence dès la fin des classes. »

A Lyon, le règlement, qui date seulement de juin 1910, porte les principales dispositions suivantes :

« Le balayage et l'essuyage des classes doivent être pratiqués au moins une fois par jour, le soir après la sortie des élèves, toutes les fenêtres étant ouvertes; jamais ils ne doivent être exécutés en présence des élèves, ou moins d'une heure avant leur arrivée.

Il est absolument interdit de balayer ou d'essuyer à sec, de se servir de plumeaux. Le nettoyage sera pratiqué par l'essuyage avec un linge humide ou le balayage avec de la sciure de bois mouillée de façon à supprimer absolument la souillure de l'atmosphère par les poussières ».

Voilà qui est net et concis, mais toutes les communes de France ne sont pas encore au bénéfice de pareil règlement. Pourtant la loi de finances du 26 décembre 1908 porte que la rémunération des gens de service dans les écoles maternelles publiques est à la charge des communes; il en est de même des frais de balayage et de nettoyage des classes primaires. Cependant nombre de communes semblent ignorer cette loi.

N'était-ce pas la même chose chez nous dans beaucoup de villages, jusqu'à ce jour? Notre loi scolaire nous pose d'excellents principes de salubrité, de commodité et d'hygiène, qu'une foule de communes ne respectent pas. On trouve encore trop de salles de classes qui ne sont pas vastes, bien éclairées et convenablement

appropriées à leur destination. Comment veut-on qu'un instituteur qui dispose d'un local trop étroit ou mal édifié puisse placer les bancs et le matériel scolaire de la manière la plus profitable à l'enseignement ?

Souvent la place manque même pour étaler une carte ou un tableau ; ailleurs le plancher et les murs sont dans un état de délabrement manifeste.

Il faut donc savoir gré au nouvel inspecteur animé des meilleures intentions en faveur de l'école de donner des ordres énergiques aux communes pour la réfection de leurs salles de classes et de veiller à ce que les instituteurs aient le plus possible de matériel scolaire à leur disposition.

Dans le cas particulier du balayage, il est à désirer que les personnes qui en sont chargées soient choisies d'accord avec l'instituteur ou l'institutrice et soient invitées à se concerter avec ces derniers pour l'accomplissement de la tâche qui leur incombe.

A. POURON.

BIBLIOGRAPHIE

L'Almanach Pestalozzi (agenda de poche à l'usage de la jeunesse scolaire) édité en allemand et en français par les maisons Kaiser et Cie, à Berne et Payot et Cie, à Lausanne, est devenu en fort peu de temps l'ouvrage le plus répandu dans les écoles suisses. Il est déjà si connu qu'il a fallu en faire récemment, sur demande, une édition spéciale en espagnol pour l'Amérique du Sud. Il est parvenu cette année aux éditeurs 48 000 lettres contenant des contributions pour l'almanach ou des solutions d'énigmes primées et provenant de plus de 3000 localités de la Suisse. Cet ouvrage doit son brillant et si rapide succès à un arrangement ingénieux et éminemment pratique, en même temps qu'à la richesse des matières et des illustrations. Élégamment relié sur toile, l'année 1911, qui vient de paraître, est vraiment un ouvrage superbe, malgré le prix si réduit de 1 fr. 60 auquel est fixée l'édition française. Les nombreux sujets qui y sont traités sont bien choisis et accompagnés de plusieurs centaines d'illustrations d'une réelle valeur artistique.

C'est un trésor pour les écoliers et écolières, car il instruit en amusant : excellent volume à consulter il réussit même à éveiller l'intérêt des indifférents et il met à la portée de chacun une foule de connaissances pratiques d'un emploi journalier, tout en inculquant le goût du beau par ses reproductions artistiques.

Heureux ceux qui trouveront ce joli petit volume au pied du prochain arbre de Noël !

Chez Grand-père, par Marthe Reymond, édition Atar, Genève.

Dans une succession de délicieux petits tableaux, artistement brossés et présentés sans aucune prétention, Mlle Reymond révèle un esprit observateur en même temps qu'une plume aisée et gracieuse.

Guidée par un visible désir de faire aimer les enfants, comme elle les aime elle-même et par une connaissance approfondie de leur nature, elle sait traduire toutes leurs manifestations et faire goûter la poésie qui s'en dégage.

Son héros, un petit garçon de cinq ans, venu de Belgique pour passer l'été au

bord du Léman, chez ses grands-parents, gagne tout de suite la sympathie du lecteur qui, s'il est un adulte, se laisse charmer par son naturel et intéresser par la psychologie contenue dans ses réflexions, dans ses remarques et dans le récit de ses aventures.

Quelques dessins à la plume dûs au talent de Mlle J. Grand, illustrent ce joli volume et feront l'admiration des grands et des petits. E. W.

La petite princesse. — Roman pour la jeunesse par Michel Epy, petit in-8 avec 4 illustrations par Henry Roberty, broché fr. 2, relié fr. 3. Lausanne, librairie Payot et Cie.

Une petite fille, inconnue et qui se dit princesse, se trouve mystérieusement confiée à de braves gens, gardes de château, près de Genève.

L'enfant, vive et fière, mais bonne, traverse avec courage de nombreuses tribulations et sort victorieuse des épreuves que lui suscitent son orgueil, sa témérité, son esprit d'aventures ainsi que ses ennemis personnels. En butte aux machinations de gens malintentionnés, elle est secourue par de puissants amis et son histoire rappelle par plus d'un trait celle d'un fameux « petit roi d'ombre » dont l'énigmatique destinée continue, depuis plus d'un siècle, à passionner les chercheurs et les curieux... Mais, plus heureuse que le célèbre petit prince auquel elle se plaît à se comparer, l'héroïne de ce récit découvre enfin la part de vérité que contenaient les souvenirs de sa première enfance.

Ces événements ont pour théâtre les bords enchanteurs du lac Léman et, dans ce roman, l'auteur de *Petite Ame* n'a pas seulement voulu conter une mystérieuse et attachante histoire, il a tenté aussi de retracer le développement intellectuel et moral d'une petite fille qui a, comme tout le monde, des défauts à vaincre et des qualités à perfectionner.

Ajoutons que l'ouvrage, imprimé sur un beau papier, est illustré de 4 jolies gravures du dessinateur Henry Roberty.

Ouvrages reçus : *Le Foyer romand.* Etrennes littéraires pour 1911. Payot et Cie, Lausanne. Prix 3 fr. 50.

Vieille connaissance, qu'il est inutile de présenter à nos lecteurs et qui trouvera sa place dans toutes nos bibliothèques populaires.

Encore un beau livre d'étrennes, au prix de 4 francs :

Ben-Hur. Un récit du temps de Christ, illustré, par Lewis Wallace. Traduit de l'anglais par S. Maerky-Richard. Genève, librairie J.-H. Jeheber.

*** **L'association pour la réforme de l'enseignement**, fondée il y a quelques années et qui s'était donné pour mission de rédiger et de proposer à l'opinion de nouveaux programmes d'enseignement secondaire, vient de publier les dits programmes. Etablis sur des principes tout à fait nouveaux, ils n'admettent aucune « bifurcation ». Les Sciences et les Lettres y sont réparties d'après un plan qui permet de solutionner le problème de l'encombrement des matières, et, par là, celui du surmenage. Avec une somme bien plus grande de connaissances, on arrive à une durée d'études bien moindre, ainsi qu'à mettre d'accord les intérêts classiques et pratiques. L'association, qui a son siège à Paris, 56, rue de l'Université, continuera de publier par monographies successives, les différents chapitres de ses programmes.

PARTIE PRATIQUE

LETTRES FAMILIÈRES

(Fin.)

N° 22. Souhaits de bonne année.

A une marraine. (A un parrain).

A..... le..... décembre 1910.

Bien chère marraine,

Je reviens chaque année à pareille époque, et toujours avec un nouveau plaisir, vous présenter les vœux que mon cœur d'enfant forme sincèrement pour vous. Je vous souhaite donc une santé excellente d'abord, puisque c'est là le plus précieux de tous les biens. Que Dieu vous accorde ensuite tout le bonheur que vous méritez. Qu'Il daigne vous rendre en joies et en bénédiction tout le bien que vous répandez autour de vous, en particulier celui que vous me faites à moi-même.

Vous êtes si bonne pour moi, bien chère marraine, vous me comblez de tant de gâteries et de cadeaux que je suis souvent tentée de vous prendre pour une de ces marraines bienfaisantes dont on parle dans les contes de fée. Je ne puis hélas, en échange de tant d'attentions de votre part, que vous donner une affection toujours plus profonde et toujours plus reconnaissante.

Recevez, bien chère marraine, tous les baisers de votre dévouée filleule.

RENÉE.

N° 23. Souhaits de bonne année.

A un supérieur. (A un bienfaiteur quelconque).

B..... le..... décembre 1910.

Monsieur (Cher bienfaiteur),

Je me permets de venir vous offrir les vœux sincères que je forme aujourd'hui pour votre bonheur et votre santé durant l'année qui va s'ouvrir devant nous. Je profite également de l'occasion qui se présente à moi pour vous renouveler l'expression de mes sentiments de respect et de reconnaissance.

Je reste, Monsieur, votre fidèle dévoué.

Jean LENOIR.

N° 24. Lettre de bonne année.

A un ancien camarade de classe.

C..... le..... décembre 1910.

Mon cher ami,

Pardonne-moi mon long silence de l'année presque entière. J'ai laissé passer les jours après les jours, me réservant le plaisir de t'écrire vers la fin de décembre, afin de t'offrir tout à la fois l'expression de ma constante amitié et mes souhaits pour l'année qui va commencer. Je ne t'ai point oublié, comme tu l'as pensé peut-être et je reviens fidèlement te redire que je t'aime comme autrefois, au temps où nous étions voisins, assis tous deux sur les bancs de l'école.

Je me porte très bien, grâce à Dieu. Ma situation est bonne. Je suis toujours employé dans la maison Mury (instruments agricoles) à titre de comptable. Je me

suis déjà créé une jolie épargne, tout en envoyant quelques secours à mes parents restés à la campagne. Je suppose que tu as comme moi, pensé à l'avenir, sans avoir négligé de soutenir tes père et mère âgés et infirmes peut-être. A ta prochaine lettre, que j'attends, donne-moi beaucoup de détails sur ton existence actuelle. Je serais heureux d'apprendre que tu te trouves satisfait de ta position, comme je le suis de la mienne.

Je te souhaite, de tout mon cœur, une bonne année nouvelle, et je t'envoie mes salutations les plus affectueuses.

Ton vieil ami,
(ALLAZ-ALLAZ.)

AUGUSTE.

DICTÉES

Degré supérieur.

Une grange.

... Cette grange était tout un monde. La grange à paille, d'abord, en or bruni, puis celle à foin, avec les coupes de vieux foin, à gauche, et les flots de foin frais, à droite. Rangées en bataille au long d'une poutre, les faux luisaient comme des croissants de lune dans un ciel sombre ; et puis, à côté, dans un renforcement, venaient les pelles, les sarclorets, les tridents aigus, les longs rateaux à l'échine maigre et aux dents affamées. Et tous ces manches, polis par l'usage, semblaient se parler : le trident racontait le bon fumier chaud, étendu sur les champs dépouillés, par les jours d'arrière-automne ; les sarclorets susurraient la chanson des allées et des cours bien propres ; dominant ces voix honnêtes, les faux disaient à leur tour le temps qui passe, l'herbe qui pousse, tombe et sèche... Et puis, entrant tout de go par des chatières, se faufilant à travers des planches disjointes, rond comme des yeux, ou tendu comme un regard, le soleil venait rire et musser encore avec les fleurs mortes ; une poussière d'or lénu, toujours voyageant, toujours dansant, montait ou descendait au long des rayons lancés en échelles de lumière... Et, si l'on écoutait bien, le foin chantait, rendant un son de petite voix brisée. Peut-être les âmes des sauterelles défuntes venaient-elles bruire encore dans ce cimetière des herbes ?...

La Moisson est grande, p. 140 et 141.

Benjamin VALLOTTON.

Paysage d'hiver.

L'hiver avait été long et rude. Il ne voulait pas partir. La neige dormait sous un brouillard trainant. Les toits, d'où elle glissait, montraient leurs pentes striées de noir et de blanc. Au milieu du jour, on patageait dans une espèce de crème gluante. Le seuil des portes était mouillé. Des taches d'humidité montaient au long des murs. Vers le soir, sortant des bois, une bande de corbeaux s'abattait sur les prés, animant ce blanc manteau si froid d'un peu de vie funèbre. Puis, ayant croassé au-dessus des maisons, ils retournaient vers leurs demeures, vers les forêts désertes, aplaties sur l'horizon terne.

Op. cit., p. 133.

Ces deux dictées pourront servir à l'étude de l'imparfait et du participe présent.

Expliquer les mots : susurrer, tout de go, ténu, défunt.

Faire remarquer les nombreuses figures poétiques de la première dictée. Quelle figure de style domine ? (La personnification).

ALB. C.

La mort de la vigne.

Silencieux, ils levaient donc et ils abattaient sur le sol leur pioche d'ancien modèle, forgée pour des géants. La terre volait en éclats ; la souche frémissait ; quelques feuilles recroquevillées, restées sur les sarments, tombaient et fuyaient au vent, avec des craquements de verre brisé ; le pied de l'arbuste apparaissait tout entier, vigoureux et difforme, vêtu en haut de la mousse verte où l'eau des rosées et des pluies s'était conservée pendant les étés lointains, tordu en bas et mince comme une vrille. Les cicatrices des branches coupées par les vigneron ne se comptaient plus. Cette vigne avait un âge dont nul ne se souvenait. Chaque année, depuis qu'il avait conscience des choses, Driot avait taillé la vigne, biné la vigne, cueilli le raisin de la vigne, bu le vin de la vigne. Et elle mourait. Chaque fois que, sur le pivot d'une racine, il donnait le coup de grâce, qui tranchait la vie définitivement, il éprouvait une peine ; chaque fois que, par la chevelure depuis deux ans inculte, il empoignait ce bois inutile et le jetait sur le tas que formaient les autres souches arrachées, il haussait les épaules, de dépit et de rage. Mortes les veines cachées par où montait pour tous la joie du vin nouveau ! Mortes les branches mères que le poids des grappes inclinait, dont le pampre ruisselait à terre et traînait comme une robe d'or ! Jamais plus la fleur de la vigne, avec ses étoiles pâles et ses gouttes de miel, n'attirerait les moucherons d'été, et ne répandrait dans la campagne son parfum de réséda ! Jamais les enfants de la métairie, ceux qui viendraient, ne passeraient la main par les trous de la haie pour saisir les grappes du bord ! Jamais plus les femmes n'emporteraient les hottées de vendange ! Le vin, d'ici longtemps, serait plus rare à la ferme, et ne serait plus de « chez nous ». Quelque chose de familial, une richesse héréditaire et sacrée périssait avec la vigne, servante ancienne et fidèle des fermiers.

(*La terre qui meurt.*)

RENÉ BAZIN.

(L. J.)

Le voyage d'un train.

I. Soufflant, hurlant, le monstre de fer se rue à travers les forêts dénudées, les landes mornes et les steppes funèbres. Il franchit les rivières aux rives désertes, côtoie les lacs silencieux, s'élève laborieusement en suivant des rampes et tout à coup, avec une clameur désespérée, fonce au creux des monts. Taupe furibonde, il les perce en grondant, de part en part, jaillit au jour, pousse un cri de victoire et reprend sa course. Par intervalles défilent des maisons, des clochers d'église, des cheminées fumantes. Il les salue d'un mugissement, s'ébroue et passe. Ou bien un instant la fatigue mord ses jarrets d'acier. Il rontle, trépigne, se secoue. Ses hoquets s'espacent. De tous côtés les bâtiments de pierre et de brique se succèdent, se multiplient. Le train beugle et avec un immense frémissement, dans un brouhaha de tonnerre, geignant, crachant, il se raidit, s'accroche au sol, titube, demeure immobile, hors d'haleine, sous le hall vitré où des formes s'agitent. On entend des syllabes qui rappellent un nom appris dans la géographie.

II. Soudain, des sonneries se répondent. Un sifflet strident déchire l'air ; le monstre frissonne ; d'un coup de rein onduleux, il s'ébranle, hume, halète, hennit, grince, démarre et, reprenant son essor, file de plus belle à travers l'espace. Indéfiniment les plaines succèdent aux plaines, les coteaux aux coteaux, les villes aux villes. Sous les roues du convoi se lèvent sans cesse d'autres steppes interminables, d'autres contrées, d'autres terres désolées, d'autres cités. Et toujours s'allonge en avant le double ruban des rails que dévore le train dans sa course vertigineuse. Tantôt le ciel est limpide et le soleil brûlant. Tantôt la rafale se lève et des paquets d'eau s'abattent, clapotent, ruissellent. Des voix démoniaques de vents déchainés hurlent. De sa gorge d'acier, le coursier monstrueux les défie. S'époumonant, s'acharnant, la locomotive triomphe à la fois de l'espace, de la rafale, du vent, de la pluie, de la neige parfois et, titanique ouvrier, s'arrête enfin, à bout de souffle et de force, ayant terminé son immense labeur, qu'elle recommencera bientôt de la même ardeur furibonde.

D'après André Lichtenberger.

(Extrait de *Le petit roi*.)

Communiqué par C. A. A.

COURS COMPLÉMENTAIRES

Ceux qui ont empêché le sang de couler.

« Heureux ceux qui procurent la paix. »

On acclame les noms des généraux qui, par leur habileté ou leur audace, ont remporté des victoires souvent très sanglantes. Pourtant, si l'on considère ce qu'il faut d'argent, de patience, de soins, de peines, d'amour, pour élever un enfant et en faire un soldat ; si l'on pense d'autre part à toutes les larmes et à toutes les misères qu'occasionne souvent la mort d'un seul homme, on comprendra tout ce que nous devons de reconnaissance à ceux qui ont empêché le sang de couler.

En l'an 69 après J.-C., les Helvètes essayèrent de secouer le joug des Romains. Ils prirent les armes, mais le général Caecina les battit en Argovie, près du mont Bötzenberg. Les Helvètes perdirent beaucoup de monde. Des milliers d'entre eux furent tués ou pris, et vendus comme des esclaves. Caecina traversa l'Helvétie, mettant tout le pays à feu et à sang. Arrivé à Aventicum, il pilla la ville et fit périr Julius Alpinus, l'un des premiers magistrats. Toute la nation était menacée d'être anéantie. Les Helvètes envoyèrent des députés auprès de l'empereur Vitellius, pour solliciter son pardon. A leur entrée au camp de l'empereur, ces députés furent accueillis par les cris de fureur des soldats qui demandaient l'extermination du peuple rebelle. Un Helvète, *Clodius Cossus* se jeta aux pieds de l'empereur et parla d'une façon si touchante que Vitellius pardonna. Toute la nation fut ainsi sauvée du massacre, grâce à l'éloquence d'un seul homme.

Au moyen-âge, les seigneurs se faisaient entre eux des guerres très fréquentes qui causaient de grands ravages dans les campagnes. L'Eglise chercha à y porter remède. *Hugues*, évêque de Lausanne, prélat apprécié pour son caractère, convo-

qua en 1036 une grande assemblée d'évêques, d'archevêques, de seigneurs et de chevaliers. Elle se réunit sur la colline de Mont-Riond, près d'Ouchy. Au milieu d'un concours immense de population, cette assemblée proclama la *Trêve de Dieu*. Les seigneurs s'engagèrent, sous peine d'excommunication, à ne pas faire la guerre dès le mercredi soir jusqu'au lundi matin suivant de chaque semaine, ainsi que pendant les grandes fêtes religieuses. Ils jurèrent en outre de ne pas s'attaquer aux églises, ni aux moines désarmés, ni aux marchands inoffensifs. En réponse aux acclamations de l'assemblée, Hugues, levant au ciel sa crosse, prononça la formule du serment. Le peuple accueillit cette décision avec joie, aux cris de « Paix ! Paix ! Dieu le veut ! » Cette auguste cérémonie eut pour conséquence une longue suspension des guerres particulières, ce qui fut un grand bienfait pour le pays.

Pendant la guerre de Sempach (1386), les Confédérés avaient eu le regret de constater que de graves actes d'indiscipline avaient été commis par des hommes appartenant à leur armée. Des femmes avaient été blessées ; on avait pillé les églises, et des rixes avaient éclaté entre les soldats pour le partage du butin. Désireux d'empêcher le retour de ces faits regrettables, les députés des huit cantons se réunirent en diète à Zurich, en 1393, et établirent une loi militaire appelée le *Convenant de Sempach*. Cet acte mémorable — signé également par Soleure — était destiné à diminuer les maux de la guerre. Il est tout à l'honneur des Confédérés. On y lit entre autres ces belles paroles : « Nul ne doit commencer une guerre par caprice, et sans que nous en ayons reconnu la nécessité. Personne ne se jettera sur le butin avant que les chefs ne l'aient permis. Aucun de nous ne doit piller ou incendier une église ou un couvent, ni frapper ou blesser une femme. »

Après les guerres de Bourgogne, la désunion se mit entre les Etats de la Confédération. D'un côté étaient les Etats-villes, (Zurich, Berne et Lucerne) et de l'autre les Etats-campagnards (Uri, Schwytz, Unterwald, Glaris et Zoug). Fribourg et Soleure demandèrent à entrer dans la Confédération. Leur demande fut appuyée par Zurich, Berne et Lucerne, tandis qu'elle fut repoussée par les Etats campagnards, jaloux de la prépondérance des villes. La question de la répartition du butin de Grandson avait déjà envenimé le différend. Les Etats-campagnards — qui n'avaient fourni qu'un petit nombre de soldats — estimaient que le partage devait se faire entre les cantons, par parts égales. Les Etats-villes, au contraire, qui avaient mis en ligne de forts contingents, prétendaient avec raison que le partage devait avoir lieu entre les cantons proportionnellement au nombre de soldats fournis. On ne parvint pas à s'entendre. Une rupture complète entre les Etats-campagnards et les Etats-villes allait se produire lorsque fut convoquée la diète de Stanz, vers Noël 1481. On y voyait Jean Waldmann de Zurich, Hertenstein de Lucerne, Guillaume Diesbach de Berne. Sitôt en présence, les députés s'injurèrent et se séparèrent pour ne plus se réunir. La guerre civile allait éclater lorsque l'intervention d'un vénérable ermite, *Nicolas de Flue* sauva la Confédération. « Confédérés, s'écrie-t-il, votre union seule fait votre force, et vous allez vous diviser pour un vil butin ! Quelle honte si l'on venait à savoir cela dans les pays voisins. Que les villes renoncent à une prééminence qui blesse

les anciens cantons. Que les Etats-campagnards se rappellent le généreux secours de Fribourg et de Soleure. Que jamais l'or de l'étranger ne soit le prix de la patrie. » Ces nobles paroles apaisèrent les haines et disposèrent les cœurs à la concorde. En moins d'une heure tout s'arrangea. Soleure et Fribourg furent admis dans la Confédération, et il fut décidé que les cantons se partageraient le butin de Grandson proportionnellement au nombre des soldats.

En 1529, une première guerre civile éclata entre les cantons protestants et les cantons catholiques. Les Zurichois prirent les armes, ayant à leur tête Zwingli. Les députés de Constance, Strasbourg, villes alliées des Suisses, purent cependant arrêter les hostilités. Le landamann de Glaris, *Werner Ebli* parvint à faire conclure la paix, évitant ainsi une rencontre sanglante. Malheureusement, la guerre civile devait éclater à nouveau, deux ans plus tard, et produire la désastreuse bataille de Cappel (11 octobre 1531) où Zwingli perdit la vie.

Nous avons relaté dans un article précédent, le dévouement héroïque de l'avoyer *Nicolas Wengi* qui, en 1533, à Soleure, eut le bonheur de pouvoir empêcher la guerre civile. Il se précipita à la bouche d'un canon que les catholiques avaient braqué contre les protestants et s'écria : « Si le sang de nos frères doit couler, que le mien coule le premier ». Cette courageuse intervention épargna à Soleure les horreurs d'une guerre entre concitoyens.

En 1847, éclata la guerre du Sonderbund. Sept cantons catholiques : Uri, Schwytz, Unterwald, Lucerne, Zoug, Fribourg et Valais — avaient formé entre eux une alliance séparée (*Sonderbund*), car ils croyaient leur foi menacée à la suite de la suppression des couvents de l'Argovie et de l'ordre donné à Lucerne d'expulser les Jésuites auxquels le gouvernement lucernois avait confié l'enseignement de la jeunesse.

La Diète, réunie à Berne, ordonna aux cantons catholiques de renoncer à leur alliance séparée, et d'expulser les Jésuites. Comptant sur l'appui des puissances étrangères, les cantons du Sonderbund refusèrent, disant : « Chaque canton est maître chez lui ». La Diète décida alors que le Sonderbund serait dissous par les armes et leva une armée fédérale de 100 000 hommes, dont le commandement fut confié au général *Guillaume-Henri Dufour*, de Genève. Ce choix fut très heureux, car le général Dufour était non seulement un militaire distingué, mais encore un patriote aux sentiments élevés, étranger aux passions politiques. Son premier acte fut d'adresser à ses troupes une proclamation leur recommandant la modération et leur rappelant qu'ils allaient combattre contre des Confédérés.

Comme les forces du Sonderbund étaient de 85 000 hommes courageux et animés d'un véritable fanatisme, la guerre aurait pu durer longtemps et être très sanglante. Grâce aux habiles dispositions du général Dufour, la campagne ne dura que vingt jours, et il n'y eut pas trop de sang versé. Peu à peu les passions se calmèrent, et la guerre ne laissa pas de rancune entre les Confédérés. Le général Dufour reçut 40 000 francs et un sabre d'honneur en récompense de ses éclatants services. Le nom de cet officier à la fois si habile et si modéré, mérite de ne jamais être oublié, car, comme l'a dit un historien : « La patrie lui doit une reconnaissance éternelle ».

C. S.

GENÈVE

Département de l'Instruction publique

Places au concours

Dix postes de sous-régentes. Les inscriptions sont reçues au Bureau du Département jusqu'au 22 décembre inclusivement. Traitement initial: 1100 francs, augmentations légales: 80 francs par an dès la nomination définitive.

Pour 1911 abonnez-vous à

LA REVUE

JOURNAL QUOTIDIEN
PARAISANT A _____
LAUSANNE _____

LA REVUE est expédiée

gratuitement en décembre

à tout **nouvel abonné** pour l'année 1911.

LA REVUE, fondée par Louis Ruchonnet, est l'un des principaux organes politiques de la Suisse romande.

Tous les abonnés de **LA REVUE** reçoivent **gratuitement**, chaque samedi, le supplément littéraire et illustré **La Revue du Dimanche**.

LA REVUE s'expédie par les premiers courriers de l'après-midi et parvient **le même jour** à la plupart de ses abonnés.

On s'abonne à **LA REVUE** à l'Administration, à **Lausanne**, ou par Compte de chèques postaux N° II 76 (fr. 12,05). H15656L

Au Petit Lyonnais

9, Rue Neuve, 9

Magasin et fabrication de vêtements pour Messieurs

Complets soignés depuis **fr. 35.—** à **fr. 65.—**. Chemiserie fine et ordinaire. Faux-cols, Cravates, Chapellerie, Casquettes.

SAISON D'HIVER

Pardessus. Pèlerines. Imperméables. Sous-vêtements chauds. Bandes Molletières, etc. **Escompte spécial aux membres du corps enseignant.**

F. JAQUET.

SALUT

CORDIAL

à MM. les Instituteurs de la

S. P. V.

10

0

0

AU COMPTANT

sans aucune majoration

sur nos prix chiffres connus.

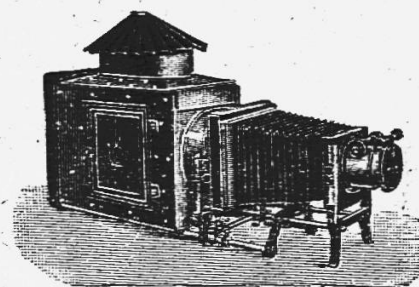
VÊTEMENTS

MAIER & CHAPUIS, Rue du Pont, LAUSANNE

R. Spörri, Opticien

Bienne

recommande son stock permanent



D'APPAREILS DE PROJECTIONS

pour écoles, sociétés et conférenciers. — Spécialité : **Installations complètes pour écoles à prix très modérés.**

Lampes et Rhéostats électriques, lampes et producteurs d'acétylène, toiles de projection, ainsi que toutes les fournitures. Très grand choix en vues de projections, pour l'enseignement de la géographie, sciences naturelles, etc.

Devis et catalogues à disposition.

H 15 40 U

Systèmes
brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles
déposés.

Ancienne Maison

A. MAUCHAIN

Jules RAPPA successeur
GENÈVE

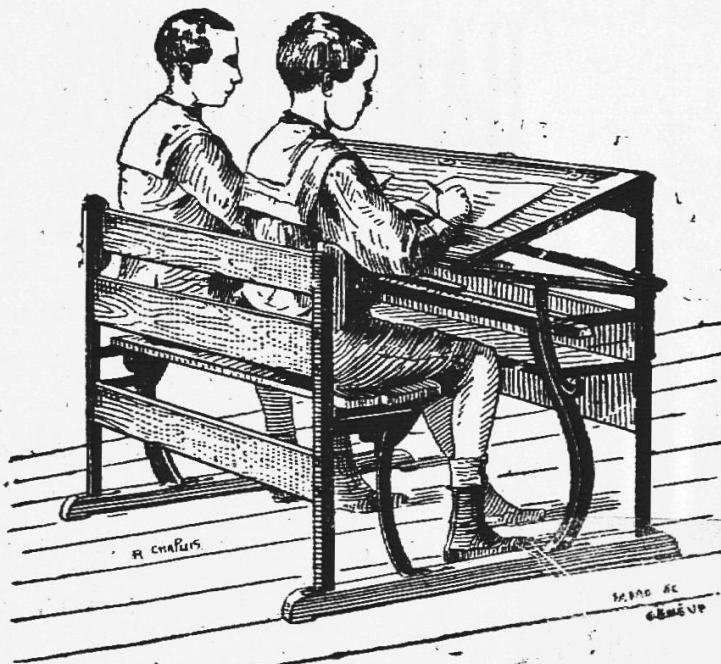
Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire.

Recommandé par le Département
de l'Instruction publique.

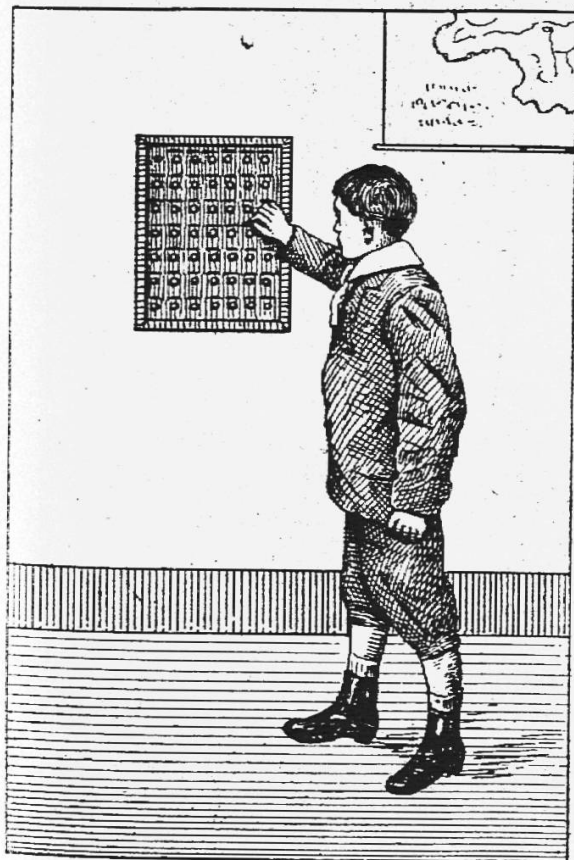
Attestations et prospectus
à disposition.



TABLES D'ÉCOLE

en fer forgé et bois verni à 35 fr. et 42 fr. 50 s'adaptant à toutes les
tailles, mouvement facile, sans bruit et sans danger pour les enfants.

FABRICATION DANS TOUTE LOCALITÉ



COFFRE-FORT-ÉPARGNE

« **FIX** » breveté.

Ce Coffre-fort-épargne est un petit meuble en fer se fixant au mur, établi spécialement pour faciliter et favoriser l'épargne scolaire et complétant le matériel d'enseignement ; il contient un nombre de casiers égal au nombre des élèves d'une classe, et se ferme au moyen de deux clefs différentes dont l'une est en mains du maître ou de la maîtresse et l'autre dans celles du directeur ou de l'autorité scolaire.

Le coffre-fort-épargne « **FIX** » est un excellent moyen d'éducation ; l'élève qui possède un casier personnel, constamment à sa disposition, peut faire son épargne en tout temps et économiser ainsi les plus petites sommes dont il dispose. Il supprime les inconvénients et la perte de temps occasionnés par la cotisation à époque fixe.

**Recommandé
aux autorités scolaires.**

**Envoi d'échantillon à l'examen
et à l'essai.**

Prix du coffre-fort : **65 francs.**

Demandez le Catalogue Général gratis et franco.

HARMONIUMS PORTATIFS

Modèle l'ORPHÉONISTE

pliant et portatif présentant l'aspect, fermé, d'une petite malle avec poignée.

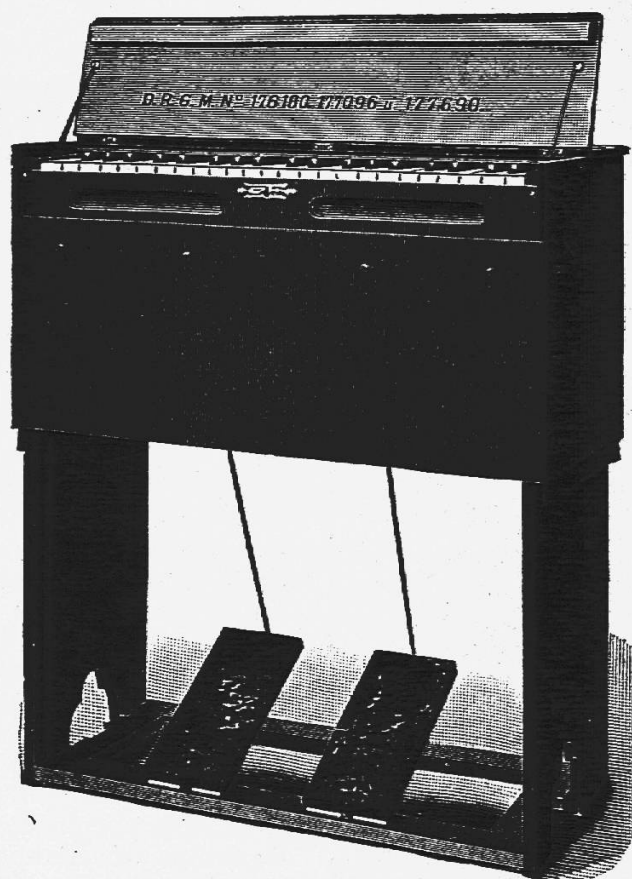
Un jeu de 8' et 3 1/2 octaves, de Mi à La; 42 touches.

Dimensions : { déplié 64 × 77 × 30 cm.
en coffre 64 × 34 × 30 cm.

En quelques secondes l'**Orphéoniste** est démonté et remonté.

Poids, environ 13 kilos. Construction solide et pratique.

Prix : Fr. 100. —



GRAND CHOIX aux meilleures conditions chez
FÖTISCH FRÈRES (S. A.)
à Lausanne, Vevey et Neuchâtel.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLVI^{me} ANNÉE. — Nos 51-52.

LAUSANNE — 24 Décembre 1910.



L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ECOLE · REUNIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier instituteur, Boudry

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		MM. Hoffmann, F., inst.,	Neuchâtel.
MM. Golay, E., président de l'Union des instituteurs primaires genevois,	Genève.	Brandt, W., inst.,	Neuchâtel.
Pesson, Ch., inspecteur,	Genève.	Bastillon, L., inst.,	Convét.
Rosier, W., cons. d'Etat,	Petit-Lancy.	Vaud.	
Mlles Muller, institutrice,	Genève.	MM. Pache, A., inst.,	Mondon.
Fauchard, »	Genève.	Porchet, A. inst.	Lutry.
M. Martin, Ed., président de la Société Pédagogique genevoise.	Genève.	Bried, k., inst.,	Lausanne.
		Magnin, J., inst.,	»
		Savary, E., inst.,	»
		Cloux, J., inst.,	»
		Baudat, J., inst.,	Corcelles s/Concise.
Jura Bernois.		Gaillox, H., inst.,	Yverdon.
MM. Gysin, A., inspecteur,	Corgémont.	Ramuz, R., inst.,	Grandvaux.
Duvelain, H., direct.,	Dalémont.	Mannata, J., inst.,	Dailens.
Baumgartner, A., inst.,	Bienne.	Magnemat, J., inst.,	Oron.
Chatelain, G., inspect.,	Porrentruy.	Dufey, A., inst.,	Mex.
Moeckli, Th., inst.,	Neuveville.	Guidoux, E., inst.,	Pailly.
Sautebin, instituteur,	Reconvilier.	Tessin.	
Neuchâtel.		M. Nizzeia, prof.,	Lugano.
MM. Rosset, Fritz, inst.,	Bevaix.	Suisse allemande.	
Lateur, L., inspect.,	Corcelles.	M. Fritschl, Fr.,	Neumünster-Zürich

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. Frossard, Camille, directeur, président,	St-Imier.	MM. Vauchlaire, Ernest, professeur, secrétaire	St-Imier.
Sauzy, Charles, professeur, vice-président,	St-Imier.	Perret, C., inst., trésorier,	Lausanne.

Gux, F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

JEUNE INSTITUTEUR

cherche pension pour le nouvel an dans la Suisse française de préférence chez un instituteur ou pasteur qui pourrait lui donner chaque jour une leçon particulière. Instituts avec élèves allemands ne seront pas pris en considération. Chambre claire et bien chauffable est exigée. S'adresser à **M. LINIGER**, instituteur, **LURTIGEN** (Fribourg). [O H 2351]

Vêtements confectionnés

et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGER-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.

Trousseaux complets.

LE ROMAN ROMAND

Mettre à la portée de toutes les bourses

dans des volumes agréables à lire parce que bien imprimés et d'un format commode et élégant, les *chefs-d'œuvre* des plus célèbres écrivains romands, tel est le but de cette collection.

Dans le „Roman Romand” paraîtront

successivement les meilleurs ouvrages de nos auteurs vaudois, genevois, neuchâtelois, jurassiens, fribourgeois, valaisans.

Chaque numéro, du prix net de 60 centimes contiendra la
matière d'un grand roman complet.

Demandez les N^{os} parus

N^o 1. **Auguste BACHELIN.** La Carrochonne — La Marquise. N^o 2. **Philippe MONNIER.** Nouvelles. N^o 3. **Edouard BOD.** Scènes de la vie suisse. N^o 4. **L. FAVRE.** Jean des Paniers. N^o 5. **Alf. CERESOLE.** Le Journal de Jean-Louis. N^o 6. **T. COMBE.** Le Mari de Jonquille.

Pour paraître en 1910 :

N^o 7 **M^{me} de Montolieu.** Les Châteaux suisses



60 cts.

Librairie **PAYOT & C^{ie}** Lausanne



Lausanne, 5, Avenue de la Harpe

Préparation approfondie et rapide

aux **Baccalauréats** (scientifique et classique),

à la **Maturité fédérale**

et au **Polytechnicum fédéral**.

200 élèves en 2 ans

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fourni gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

PERRENOUD & C^{IE}

Successeurs de **P. BAILLOD & C^{ie}**

Place Centrale. • **LAUSANNE** • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds.

Montres garanties dans tous les genres en **métal**, depuis fr. 6; **argent**, fr. 15; **or**, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVREURIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

Remise

10% au corps enseignant.

